

Finance climat

Retrouver l'esprit de la COP 21

*Rémy Rioux - Notes sur le volet « Finances »
de la négociation de la COP21*

#MondeEnCommun



RÉSUMÉ

Trois ans après la COP21, alors que nous assistons quotidiennement aux effets dévastateurs du changement climatique et au besoin urgent d'accroître notre ambition, les questions de finance climat reviennent en force dans le cadre des négociations et comme test de notre volonté collective de mettre en œuvre les engagements fixés à Paris. Allons-nous augmenter la finance climat et réorienter les systèmes financiers suffisamment rapidement pour soutenir l'ambition de maintenir la température en dessous de 1,5-2 degrés et de faciliter l'adaptation? Ce défi pressant sera à nouveau à l'ordre du jour cet automne lors du Sommet mondial sur l'action climatique à San Francisco, lors du Sommet One Planet (OPS) organisé à l'Assemblée générale à New York fin septembre, à l'invitation du président Emmanuel Macron, à Bali lors des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale, puis à la COP24 à Katowice.

En 2015, la présidence de la COP21 a dû répondre à ces questions. Membre de l'équipe française, en charge du volet finance aux côtés de Laurent Fabius et Laurence Tubiana, j'ai écrit ce texte à l'époque, sur la manière dont la confiance s'est construite et le consensus a été atteint. Je ne suis pas un ancien combattant et je continue à lutter contre le changement climatique, à la tête de l'Agence française de développement (AFD) depuis 2016, mais j'ai pensé que ces notes prises dans le cadre de la COP21 pourraient être matière à réflexion et à action pour tous ceux intéressés et impliqués dans la lutte contre le changement climatique.

Je souligne en particulier quatre éléments clés pour progresser dans le domaine de la finance climat:

- Tout d'abord, garder toujours à l'esprit la nécessité d'une double approche : alors que les négociateurs sont responsables de la cohérence et de l'ambition générale du processus de la COP, seuls les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales peuvent faire réellement progresser l'agenda financier ;
- Deuxièmement, les pays développés ont la responsabilité de suivre les engagements pris lors de la COP21 pour tenir la promesse des 100 milliards de dollars ;
- Troisièmement, le travail et l'engagement des acteurs du monde financier, publics et privés, doivent être mis en valeur pour renforcer l'élan créé en 2015;
- Enfin, nous avons besoin d'un Fonds vert pour le climat (GCF) opérationnel et dynamique pour apporter la preuve des capacités de transformation de la finance climat.

Nous, financiers du développement, savons également que le défi de la finance climat va bien au-delà du climat. C'est le laboratoire du financement du développement durable, où se forge le concept global - comprenant l'APD mais allant bien au-delà pour orienter les investissements nationaux et les financements privés – qui nous manque cruellement depuis le Sommet d'Addis-Abeba et que je propose d'appeler Investissement solidaire de développement (ISD). N'oublions jamais que la finance climatique est et restera au premier plan de la lutte pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

C'est la raison pour laquelle l'International Development Finance Club (IDFC), le groupe international des 23 plus grandes banques nationales et régionales de développement dont l'AFD est membre et que j'ai l'honneur de présider actuellement, a décidé de s'aligner sur le processus de l'Accord de Paris, d'accompagner les trajectoires définies par les pays eux-mêmes, et de devenir une plate-forme pour mobiliser des financements privés en faveur du climat et des ODD. Nous devons nous efforcer de construire de nouvelles alliances innovantes, susceptibles de stimuler les efforts multilatéraux, et incluant non seulement les gouvernements mais également le secteur privé et la société civile.

Nous ne pouvons nous permettre aucun recul dans la lutte contre le changement climatique. Je crois que nous allons nous ressaisir. J'espère que l'article ci-dessous, dont l'intention est de faire revivre la fraternité de la COP21, sera une contribution dans cette direction. Avec mes collègues de l'AFD, j'ai hâte de recevoir vos commentaires et votre soutien.

INTRODUCTION

Tout au long de l'année 2015, la question du financement de la lutte contre le changement climatique a probablement concentré les attentes les plus fortes, sur le chemin d'un accord réussi à Paris en décembre. Les plus fortes craintes, aussi. Alors que les questions financières ne constituaient, dans la négociation, qu'un des "*moyens de mise en œuvre*" - au même titre que le "*développement et transfert de technologies*" et le "*renforcement de capacités*" - elles ont polarisé les débats, aussi bien des Etats que de leurs sociétés civiles, en raison de la promesse faite à Copenhague (2009) de consacrer 100 milliards de flux financiers annuels pour le climat à compter de 2020 et de la crainte légitime d'un découplage entre l'ambition de l'Accord et les moyens financiers de sa mise en œuvre. Sans compter les débats, plus idéologiques, sur la "*justice climatique*" et le rôle de la finance privée.

Sur ce point de dissension très forte entre pays développés et pays en développement, la Présidence de la COP21, exercée par un pays du Nord, était très attendue. Elle a su tout au long de l'année surprendre, en structurant avec force et très en amont le volet financier de la COP21, en mettant en œuvre résolument le plan établi et, surtout, en choisissant de jouer de façon très offensive cette carte. La confiance que la Présidence a su créer autour de cette partie de l'agenda a certainement joué un rôle majeur dans la réussite et l'ambition du texte final approuvé au Bourget.

1. La négociation avant la négociation – une organisation et une stratégie définies très en amont du Bourget

A. La mise en place d'une organisation dédiée et fortement intégrée

Sur la question du financement de la lutte contre le changement climatique, les négociations ont commencé très en amont du Bourget. La réunion du 20 novembre 2014 à Berlin, à laquelle j'ai participé, et qui a doté le Fonds vert pour le climat de près de 10 Milliards de dollars, peut être considérée comme la première étape de ce parcours, avant la COP20 à Lima, démontrant déjà l'intention de la communauté financière internationale de mettre en œuvre les engagements pris cinq ans auparavant.

La Présidence française a intégré *ab initio* une caractéristique très particulière de l'agenda "*finance climat*" : alors qu'elle polarise et entrave depuis très longtemps les négociations au sein de l'UNFCCC, la question financière ne peut être traitée avec succès qu'en dehors de la Convention, en mobilisant les ministres des finances et les banquiers centraux - traditionnellement peu impliqués dans les négociations climat -, les Chefs d'Etat et, plus largement, l'ensemble du secteur financier, public et privé.

Pour réussir, il fallait donc à la fois se couler dans l'agenda global - être "*dedans*" - et en même temps travailler de façon distincte, avec beaucoup d'autres parties-prenantes - être "*dehors*". Sans jamais donner l'impression de privilégier l'une ou l'autre sphère, en particulier de court-circuiter les négociateurs officiels de la Convention, comme n'ont jamais manqué de le rappeler à la France les représentants du G77 et de la Chine ou les ONG.

C'est la raison pour laquelle, Laurent Fabius, président de la COP21, a mis en place, dès la fin de l'année 2014, une organisation spécifique pour traiter des sujets financiers. Il m'a fait venir auprès de lui et de Laurence Tubiana, en me désignant à l'automne 2014 secrétaire général adjoint du Quai d'Orsay avec, notamment, comme rôle de coordonner l'ensemble du volet finance climat. Ancien du Trésor, présent à la COP 17 à Durban, négociateur pour la France du Fonds vert pour le climat en 2010-2012, ancien directeur de cabinet du ministre de l'économie et des finances Pierre Moscovici –

aujourd'hui Commissaire européen aux affaires économiques et monétaires, à la fiscalité et à l'Union douanière -, je me suis fortement engagé pour le succès de la COP 21. J'ai assuré tout au long de l'année une coordination précise et régulière du sujet, réunissant chaque mercredi mes collègues de l'équipe climat (Anne-Sophie Cerisola, Delphine Eyraud, Camille Palumbo, Nicolas Dasnois), des ministères des finances (Arnaud Buisse, Dominique Lebastard, Jérôme Brouillet, Frédéric Glanois, Caroline Giacomoni, Jean Giraud) et des affaires étrangères (Frédéric Bontems, Olivier Brochenin, Clarisse Paolini), ainsi que, périodiquement, de l'Agence française de développement (AFD) (Alexis Bonnel, Pierre Forestier). Merci à chacune et à chacun d'entre eux pour leur travail remarquable !

Laurence Tubiana a supervisé et participé très activement à ces travaux tout au long de l'année, sous la direction du Président de la COP21. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics à ce moment, a également suivi cet agenda avec la plus grande attention, mobilisant à de très nombreuses reprises ses homologues européens et internationaux (au sein du G7 et du G20 finances) et jouant un rôle majeur pour obtenir des engagements précis des banques multilatérales de développement, dont il est le gouverneur pour la France.

B. La structuration de l'agenda financier en trois blocs

Dès les premières semaines de la présidence française, cette équipe-projet a proposé de structurer l'agenda financier en trois blocs :

- Le premier bloc était la finance climat "*pré 2020*". Il était essentiel de traiter très sérieusement la promesse faite à Copenhague en 2009, validée à Cancun en 2010 mais restée volontairement dans les nimbos depuis lors d'allouer 100 milliards USD par an à la finance climat dirigée vers les pays en développement (« Pays hors-annexe 1 ») à partir de 2020. Le Président de la COP21 a eu très rapidement l'intuition qu'il fallait éclaircir cette question pour que les pays acceptent de négocier de nouveaux engagements après 2020, sauf à courir le risque d'un blocage majeur *in fine*. Cette intuition précoce s'est d'ailleurs pleinement vérifiée pendant la majeure partie de l'année 2015. Jusqu'à la réunion des ministres des finances de Lima en octobre (voir *infra*), il a été impossible d'avancer sur la partie financière de l'accord lui-même. La confiance avait été perdue et il s'est agi patiemment de la reconstruire.
- Le deuxième bloc était la partie financière de "*l'Agenda des solutions*" (aussi appelé « Plan d'action Lima-Paris »). La stratégie visait ici à montrer en 2015 une mobilisation nettement accrue de l'ensemble des segments de la sphère financière privée en faveur des investissements bas-carbone et de poser plus fortement la question du prix du carbone. Certaines initiatives finance avaient déjà été lancées lors du Sommet climat de septembre 2014 organisé par Ban Ki Moon, notamment la « *Decarbonization Portfolio Coalition* » impliquant les investisseurs institutionnels, ou autour de l'émission des obligations vertes. Il était important de veiller au respect des engagements pris avant la COP21, mais beaucoup restait à faire pour inciter toutes les parties-prenantes volontaires à amplifier leur effort. Il y avait aussi des initiatives à bâtir pour répondre aux attentes légitimes et spécifiques de certains groupes de pays, en particulier la mise en place d'un système d'alerte dit CREWS (*Climate Risk Early Warning System*), associant l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes et la Banque mondiale, de façon à assurer une couverture universelle de systèmes permettant d'anticiper les catastrophes climatiques, à destination des pays les plus pauvres et des petites îles qui en sont souvent dépourvus. Une initiative dite AREI (*Africa Renewable Energy Initiative*)

faisait également l'objet d'une attention très particulière de la Présidence française, destinée à accélérer le déploiement des énergies renouvelables en Afrique, conformément à la demande très prioritaire exprimée par les chefs d'Etat de l'Union africaine sur ce sujet, et avec le concours précieux du nouveau Président de la Banque africaine de développement, le Dr Akinwumi A. Adesina, et de l'Egypte, présidente en 2015 de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, par la voix de son ministre de l'environnement, Khaled Fahmy¹. L'effort de Jean-Louis Borloo et de sa fondation "*Energies pour l'Afrique*" a également contribué à cette avancée. Nos chers collègues allemands, qui assuraient la présidence du G7, ont parallèlement poussé, avec le soutien actif de la Présidence française, une initiative très utile pour développer les assurances contre le changement climatique, destinée en priorité aux pays pauvres. Au niveau domestique, la France a fait figure de pionnière en matière d'obligations de transparence des entreprises et des investisseurs en termes d'économie bas carbone, grâce à la loi de transition énergétique et son article 173.

- Le troisième bloc était la négociation du "*volet financier de l'accord de Paris*" lui-même, c'est à dire les engagements financiers pour le climat après 2020, date alors envisagée pour l'entrée en vigueur du nouvel accord. Ce volet des négociations a été l'objet de discussions préliminaires lors des intersessions de Bonn (juin et septembre 2015) et des discussions informelles de haut niveau organisées par la présidence française (mai, juillet et octobre 2015) notamment. Sans avancées sérieuses sur les points politiques jusqu'à l'extrême fin des négociations du Bourget (voir *infra* et l'annexe au présent document), la négociation portait sur l'engagement quantitatif après 2020 (que faire après les 100 Md\$?), sur la prévisibilité des financements, sur la transparence ex post, sur le financement de l'adaptation et sur l'architecture des instruments financiers de la lutte contre le changement climatique, en particulier le rôle du Fonds Vert pour le climat (FVC).

Cet agenda en trois parties a été suivi avec méthode et résolution tout au long de l'année, avec des points d'étape réguliers à l'occasion de chacun des comités de pilotage présidés par Laurent Fabius, en présence de Michel Sapin à de nombreuses reprises.

C. Les jalons de la négociation sur la finance climat pendant l'année 2015

Les principaux jalons chronologiques, suivant lesquels a été déployée cette stratégie finance, ont été les suivants :

- Je me souviens que c'est au Forum de Davos, du 21 au 24 janvier 2015, que Laurent Fabius a exposé pour la première fois, lors d'un dîner - en présence notamment de Mark Carney, le gouverneur de la Banque d'Angleterre et président du *Financial Stability Board* (FSB), qui fut particulièrement moteur sur ces sujets tout au long de l'année - la structuration que la France entendait donner à la discussion sur la finance climat : les trois blocs et le calendrier des travaux. Le Président de la République, François Hollande, a également participé à ce forum et commencé son travail de plaidoyer pour la COP21 poursuivi tout au long de l'année ;

¹ Cette initiative AREI a été lancée au Bourget avec la mobilisation de 10 pays (Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Union européenne, Suède, Pays-Bas) pour fournir 10 milliards de dollars de financements publics d'ici 2020 à l'Union africaine sur les énergies renouvelables (AREI) afin de fournir 10 GW supplémentaires d'énergies renouvelables d'ici 2020 (10 millions de KW) et 300 GW d'ici 2030 (voir <http://www.cop21.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/12/AREI-statement-final-07-12-15.pdf>).

- La réunion de l'*International Development Finance Club* (IDFC), qui rassemble vingt-trois banques nationales ou régionales de développement pesant maintenant plus de 3 500 Milliards de \$ et finançant chaque année plus de 800 Milliards de \$, dont 160 pour le climat, a permis, le 31 mars 2015, de fixer les règles de comptabilisation des financements pour l'atténuation et, un peu plus tard dans l'année, des principes de comptabilisation des financements pour l'adaptation au changement climatique. L'AFD française et la KfW allemande ont joué un rôle moteur dans ces avancées méthodologiques décisives ;
- Le *Finance Day* de la *Business and Climate Summit*, organisé à l'UNESCO à Paris les 20 et 21 mai 2015, a permis de faire le point sur les engagements pris par le secteur financier lors du Sommet de New York organisé par le Secrétaire Général des Nations-Unies (SGNU) en septembre 2014. La Caisse des Dépôts et Consignations (Pierre-René Lemas et Pierre Ducret) a joué un rôle majeur dans cette mobilisation et dans l'organisation de cette manifestation, avec les équipes du SGNU de Janos Pasztor et de Paris Europlace (Gérard Mestrallet et Arnaud de Bresson) ;
- Alors que le G20 des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales est traditionnellement un forum peu propice aux avancées dans le domaine du climat – probablement en partie en raison de la volonté des négociateurs climat de garder, dans chacun des pays, ce domaine entièrement dans leur sphère d'influence –, la réunion du 17 avril 2015 à Washington a permis d'installer un débat crucial sur la prise en compte des risques climatiques dans la régulation financière internationale, risques qui dépassent les horizons temporels de la politique monétaire et de la supervision bancaire. C'est ce débat qui a conduit à la mise en place le 4 décembre 2015 par le *Financial Stability Board* (FSB) d'une *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) présidée par Michael Bloomberg, pour introduire, sur une base volontaire, dans la transparence sur les risques liés au climat dans les marchés financiers. Cette initiative très innovante se poursuit en 2016, avec le soutien de la Présidence chinoise du G20 qui a fait de la croissance verte l'une de ses priorités. L'installation de ces sujets autour de la table du G20 a été une grande avancée ;
- Le Sommet du G7, sous présidence allemande, à Elmau les 7 et 8 juin 2015 a permis de donner un signe clair de soutien à l'agenda pour la finance climat de la Présidence française et a lancé de manière décisive les travaux sur les trois livrables spécifiques évoqués plus haut (systèmes d'alerte précoce, énergies renouvelables en Afrique, assurances climatiques), qui figurent de façon détaillée dans la déclaration finale et ses annexes. Le Sommet de l'Union Africaine, du 7 au 15 juin 2015 à Johannesburg a également permis de progresser sur la priorité aux énergies renouvelables en Afrique, en lien avec l'initiative du G7 ;
- Le Sommet d'Addis-Abeba sur le financement du développement, du 13 au 16 juillet 2015, a validé l'idée des co-bénéfices climat-développement sans opposer ces deux domaines, comme trop souvent jusqu'alors. Cette convergence des agendas et des communautés du climat et du développement s'est également exprimée avec éclat lors de l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) à New York des 25 au 27 septembre. C'est à cette occasion que le Président de la République française a annoncé que l'aide au développement de la France augmenterait de +4 Md€ par an d'ici à 2020, dont +2 Md€ pour le climat, transitant par l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- La réunion informelle des 6 et 7 septembre 2015 organisée par les présidences de la COP a permis de commencer à discuter des contours du paquet finance; elle a été précédée d'une réunion informelle entre donateurs organisée par les Etats-Unis les 5 et 6 septembre ;

- Le moment décisif de l'année a incontestablement été la réunion sur la finance climat spécialement organisée le 9 octobre 2015 à Lima, et préparée par une réunion d'experts la veille, dans le cadre des assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale à Lima. Il s'est agi de la plus grande réunion sur la finance climat jamais organisée au plan international, co-présidée par les ministres des finances et du climat du Pérou (présidence de la COP20) et leurs homologues français (présidence de la COP21), que ce soit en termes de niveau de représentation, de durée et de force des décisions prises. Cette réunion a notamment permis de partager les enseignements d'une étude² commandée par les Présidences péruvienne et française à l'OCDE et au *think tank* CPI, démontrant que quelques 62 milliards USD annuels de financements climat pouvaient d'ores et déjà être identifiés fin 2014. Cette évaluation, contestée au plan méthodologique par certains pays (Inde et Chine en particulier), constituait l'étude la plus sérieuse et la plus indépendante produite à ce jour. Elle a, à ce titre, servi de référence et de point de départ pour collecter de nouveaux engagements, en particulier ceux des banques de développement qui se sont toutes engagées lors de cette réunion de Lima à accroître significativement leurs financements climat, comme l'ont fait à Lima et ultérieurement de nombreux Etats. Les équipes du SGNU ont également présenté à Lima un rapport très informé et convaincant sur les évolutions constatées dans l'ensemble des segments du secteur financier (investisseurs, assurances, banques, agences de notation, etc.) au bénéfice du climat, dans le cadre de larges coalitions (cf. *infra*). La réunion de Lima a créée la confiance nécessaire pour ouvrir la voie vers la négociation de l'Accord de Paris³, comme la Présidence française l'a senti progressivement lors des réunions suivantes.
- Le 6 novembre 2015, à Livingstone en Zambie, le Fonds Vert pour le Climat, non sans de grandes difficultés, est par ailleurs parvenu à approuver ses premiers projets pour un montant de 168 millions de dollars, moins d'un an après sa capitalisation initiale⁴, montrant ainsi son rôle unique et essentiel dans l'architecture de la finance climat ;
- Lors des réunions informelles entre négociateurs climat, la conversation a commencé à avancer sur la finance climat post-2020 après les annonces de Lima. Témoigne de ce déblocage le contraste entre deux journées consacrées à ce sujet à quelques semaines de distance. Alors que la journée consacrée à la finance climat au *Major Economies Forum (MEF)*, en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies, fin septembre, avait été un fiasco, inversement la pré-COP organisée le 8 novembre à Paris s'est déroulée dans une atmosphère plus apaisée, permettant de commencer à identifier les points d'accord.

² <http://www.oecd.org/env/cc/Climate-Finance-in-2013-14-and-the-USD-billion-goal.pdf>

³ Voir les conclusions de la réunion de Lima : <http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/Lima-conclusions-20151009en.pdf>

⁴ 2 projets en Afrique, 3 en Asie et dans le Pacifique, 3 en Amérique Latine et dans les Caraïbes.

2. La négociation sur la finance climat au Bourget

A. Panorama des forces en présence au début de la négociation au Bourget

Du côté des pays développés (dits de l'annexe I), toute l'année, nos partenaires allemands ont été des alliés indéfectibles. Les moments importants ont été la réunion de Berlin sur le Fonds vert, le G7 à Elmau, les discussions des positions au sein du conseil ECOFIN à Bruxelles, et le travail de facilitation sur le sujet finance conduit par le secrétaire d'Etat à l'Environnement Jochen Flasbarth avec son homologue gabonais Emmanuel Issoze Ngondet – désormais Premier Ministre –, au début de la deuxième semaine au Bourget, en lien étroit avec l'équipe de la Présidence française. Le Royaume Uni, la Norvège, la Suède et la Suisse auront été également des soutiens très précieux de la Présidence, tout au long de l'année.

Les Américains, longtemps très défensifs avec les autres pays développés membres du groupe dit "*de l'Ombrelle*", ont été plus difficiles à convaincre de la stratégie et de la tactique de la Présidence française. Le lancement de l'étude de l'OCDE sur la comptabilisation des 100 Md\$ n'était en particulier pas consensuel et a dû être imposé par la Présidence française. Au final, les négociateurs américains ont été très satisfaits du résultat obtenu - un accord ambitieux, raisonnable au plan financier, sans avoir à être ratifié par le Congrès.

Du côté des pays en développement (dits non annexe I), la présidence française a porté une attention toute particulière au "*groupe du G77 et de la Chine*", groupe de négociation le plus important numériquement (134 pays) et politiquement. A l'intersession de Bonn du 19 au 23 octobre 2015, Nozipho Mxakato-Diseko, la très brillante ambassadrice sud-africaine présidente du groupe du G77 et de la Chine, avait été particulièrement offensive sur les sujets financiers, contestant fortement le rapport OCDE-CPI et la réunion de Lima, réalisés en dehors de la Convention. Sous sa conduite, le groupe des pays en développement a fait bloc dès octobre et pendant les deux semaines au Bourget, maintenant l'unité de son large groupe autour de positions de négociation fortes sur les financements et l'adaptation. La réaction du groupe Afrique et de celui des AOSIS, au sein du G77, a également fait l'objet d'une attention constante. Le groupe AILAC (alliance de pays d'Amérique latine et des Caraïbes, à laquelle appartient le Pérou) a joué un rôle progressif sur les finances, à la recherche de passerelles entre les positions des pays en développement et des pays développés. Certaines demandes touchant aux financements, en particulier de la Turquie sur l'accès aux financements, et de l'Afrique sur la prise en compte de la vulnérabilité, ou d'AOSIS sur les pertes et dommages, ont dû faire l'objet de consultations particulières.

L'importance de la « *question des 100 milliards* » était très présente à l'esprit de la Présidence de COP. Outre le G77 et la Chine, c'était aussi le combat pour nombre d'ONG, qui estiment que les financements pour le climat sont une promesse non tenue depuis 2009. Le Président de la République française lui-même avait dit publiquement à de nombreuses reprises que cette question serait le juge de paix de l'Accord de Paris.

Finalement et fort heureusement, le travail effectué en amont par la Présidence et l'ensemble des parties a permis de ne pas faire de cette « *question des 100 milliards* » un élément de blocage. Une conférence téléphonique avec les pays développés, organisée par la France une semaine avant l'ouverture de la réunion du Bourget, avait permis une nouvelle mobilisation, prenant la forme d'un projet de communiqué récapitulant l'ensemble des annonces des pays de l'annexe II et des institutions financières internationales, y compris celles annoncées entre la réunion de Lima et la séance d'ouverture de la COP21. Ce projet de communiqué n'a finalement pas été nécessaire et s'est transformé en une simple page mise en ligne en fin de première semaine de la COP21 sur le site de la CCNUCC, où a été répertorié l'ensemble des engagements cumulés sur la finance climat sous le

titre « *Where do we stand on climate finance*⁵ ». Autre précaution prise, la France avait travaillé avec les pays développés à un projet de déclaration sur le financement de l'adaptation, avec la mention d'une cible globale, en réponse à une demande du Groupe Afrique, qui ne s'est finalement pas concrétisée. La présidence française se tenait prête à faire une déclaration dans ce sens, si elle s'était trouvée dans une situation de blocage, ce qui n'a pas été le cas.

Il convient également de noter que les gouvernements ont également été mis en confiance par l'annonce des initiatives prises par diverses parties-prenantes du secteur financier privé, qui, pour insuffisantes qu'elles soient encore, ont néanmoins surpris par leur force au début de la COP21. S'agissant de l'agenda finance climat, le *Lima Paris Action Plan* (LPAA) a rappelé les engagements pris⁶ notamment par :

- les régulateurs financiers, avec l'annonce par le président du FSB de la création d'une *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) pour introduire, sur une base volontaire, dans la transparence sur les risques liés au climat dans les marchés financiers (voir *supra*) ;
- les investisseurs engagés à décarboner leurs portefeuilles. La *Coalition pour la décarbonation des portefeuilles* (*Portfolio Decarbonization Coalition* - PDC), lancée par Amundi, AP4, UNEPFI et le Carbon Disclosure Project, a dépassé à Paris six fois son objectif, en réunissant 23 investisseurs avec 600 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Le *mouvement Divest-Invest* regroupant 115 organismes caritatifs s'est engagé à désinvestir des deux cents principales entreprises de production d'énergie fossile et à investir 5% de leurs portefeuilles dans des solutions favorables au climat. L'engagement de Montréal pour le climat (*Montréal Carbon Pledge*), rassemblant les investisseurs qui acceptent de mesurer leur empreinte carbone, a été signé par près de 120 investisseurs, représentant plus de 10 Milliards de dollars d'actifs. S'agissant de la France, la Caisse des Dépôts s'est engagée lors de la COP21 à consacrer 15 Md€ à des investissements directs verts d'ici à 2017. Elle s'est également donné l'objectif de réduire de 20% l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actions cotées, soit 55 milliards d'euros.
- le secteur de l'assurance est également venu expliquer ses efforts pour répondre aux impacts climatiques déjà à l'œuvre. La Fédération internationale des assurances mutuelles et coopératives (*International Cooperative & Mutual Insurance Federation* - ICMIF) a lancé au Bourget l'initiative "5-5-5" qui vise à protéger 25 millions de personnes de plus dans les régions les plus pauvres d'ici à 2020 soit 20 % de l'engagement pris en 2015 par le G7 de protéger 400 millions de personnes pauvres supplémentaires des catastrophes naturelles, ce qui est crucial pour la croissance mondiale. Les compagnies d'assurance s'engagent également comme investisseurs: Axa a ainsi annoncé en amont de la COP21 sa sortie du charbon d'ici fin 2015 et un triplement de ses investissements verts d'ici 2020. Au sommet des Nations Unies sur le climat en septembre 2014, le secteur de l'assurance s'est donné l'objectif de doubler d'ici à la fin 2015 le niveau de ses investissements verts, qui s'élevaient alors à 42 milliards de dollars. Au Bourget, les parties-prenantes du secteur ont annoncé avoir atteint un montant de 109 milliards de dollars ;

⁵ <http://newsroom.unfccc.int/fr/flux-financiers/liste-d-annonces-recentes-de-financement-pour-le-climat/>

⁶ <http://newsroom.unfccc.int/lpaa-fr/financements-privés/communiqué-C3%A9-de-presse-lpaa-focus-finance-priv%C3%A9e/>

- par ailleurs, le marché mondial des obligations vertes a atteint 37 milliards de dollars d'émissions nouvelles en 2014 et encore 38 milliards à la mi-novembre 2015 (pour finir l'année à 42 milliards), selon l'annonce faite au Bourget par le comité exécutif des *Green Bond Principles*. Loin encore du volume cohérent avec le scénario 2 degrés. Des progrès sont également attendus dans la méthodologie de comptabilisation de ces instruments financiers dédiés au climat.
- les Banques se sont engagées également, quoique nettement plus timidement, vers une transition ordonnée du financement du développement durable et de la croissance. Certaines ont annoncé publiquement qu'elles cessaient de financer les secteurs d'activité très émetteurs. D'autres se sont engagées à émettre ou souscrire des obligations vertes pour financer de nouveaux projets dans les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique. Des institutions publiques et privés ont élaboré un ensemble de cinq principes pour intégrer l'action en faveur du climat au sein des institutions financières qui sera lancé à l'occasion de la COP21⁷.

B. La négociation finance du Bourget : un drame en trois actes

1. Acte I : une première phase peu décisive

La première semaine, sous la responsabilité de l'ADP (*Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action*) puis, sous la responsabilité de la présidence de la COP21, avec la phase de facilitation conduite par les ministres allemand et gabonais du dimanche 6 à mardi 8 décembre, ont sans doute été utiles. Chacun a pu s'exprimer, être écouté. Ceci dit, il est difficile de dire rétrospectivement que ces journées ont été décisives dans la production du texte lui-même sur la partie « *finance* ». Si elles ont été productives, c'est avant tout par l'attitude qu'elles ont manifestée, vécue par les Parties sous le signe de l'écoute, de la transparence et de la détermination de la Présidence à faire aboutir les négociations.

Au cours de cette longue phase initiale, les débats se sont surtout simplifiés par le retrait de certaines demandes. Ce sont les pays en développement eux-mêmes qui ont pris leurs responsabilités et progressivement retiré leurs conditions, en particulier sur la finance climat pré-2020. Ce sont les négociateurs du G77 qui ont enlevé, dans les discussions sur la décision annexée à l'Accord, en début de deuxième semaine, les paragraphes qui s'y rapportaient, en particulier l'idée d'une cible pour l'adaptation, malgré l'insistance du groupe Afrique sur ce point, à la surprise des négociateurs des pays développés. Pour quelle raison ? La présidence française a fait alors l'hypothèse que le terrain avait été balisé sur le pré-2020 et qu'il a sans doute été jugé préférable par les pays en développement de concentrer leurs forces sur le post-2020. De plus l'idée d'une cible adaptation ne faisait en réalité pas l'unanimité au sein du G77, beaucoup de pays en développement préférant que la part ultime de l'adaptation soit déterminée par la demande des pays, même si tous souhaitaient voir augmenter les financements au profit de l'adaptation. Ce sujet reste jusqu'à maintenant un défi important.

⁷ <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Climate/5Principles.pdf>

2. *Acte II : la proposition française du jeudi 10 décembre*

Le moment-charnière de la négociation sur le volet de la finance climat s'est joué le jeudi 10 décembre au soir, lorsque la France a présenté la deuxième version du projet d'accord et de la décision associée, la première mouture étant entièrement sous la responsabilité de la Présidence.

Une analyse des évolutions du texte permet de comprendre comment la Présidence, a ouvert le jeu et fait bouger les lignes, de façon très offensive. Sur la finance climat (article 9 du projet d'accord), les neuf options qui demeuraient dans le texte précédent, daté du mercredi 9 décembre, ont disparu, le nombre de crochets a été singulièrement réduit, et les évolutions par rapport à la version précédente sont notables, en particulier :

- sur la caractérisation de la finance climat que les pays développés doivent fournir aux pays en développement, les crochets n'ont pas été enlevés et laissent la discussion encore largement ouverte : « *Developed country Parties shall provide [new,] [additional,] [adequate,] [predictable,] [accessible,] [sustained] and [scaled-up] financial resources to assist developing country Parties* » ;
- sur la mobilisation des fonds, le seuil de 100 milliards de dollars par an et le principe d'une revue à la hausse régulière sont proposés dans l'Accord lui-même, sans crochets ni options ;
- enfin, les pays développés acceptent davantage de transparence sur leurs engagements financiers pour le climat.

Cette rédaction a surpris les parties, tant elle allait clairement et fortement dans le sens des demandes des pays en développement. C'est, de mon point de vue, le tournant de la négociation, la Présidence choisissant très délibérément d'être une nouvelle fois à l'initiative, en plaçant la barre « à gauche », là où personne ne l'attendait, au prix d'un moment de vive tension avec les pays de l'annexe II dans les couloirs et les salles adjacentes, tandis que Laurent Fabius présidait sans ciller et jusqu'à l'aube du vendredi 11 décembre l'« *Indaba des solutions*. »

Le choix de mettre un texte aussi favorable aux pays en développement sur le volet de la finance climat était assumé et délibéré. La présidence montrait ainsi à ses partenaires du Sud qu'elle était prête à tendre la négociation avec le groupe des pays développés afin d'obtenir un accord aussi ambitieux que possible. Parce que le curseur a été placé aussi loin sur le volet « *finances* », la présidence française a pu préserver un haut niveau d'exigence sur les deux autres volets décisifs de l'Accord, sur « *ambition* » et la « *différenciation* ».

3. *Acte III : l'atterrissage de la négociation finance*

Pour autant, après la nuit houleuse de jeudi à vendredi, le texte était loin d'être acceptable par tous. L'essentiel de la négociation a donc été réglé dans la journée de vendredi, la dernière journée avant la mise en ligne, samedi midi, de la troisième et dernière version du projet d'accord de Paris.

Le vendredi matin, les négociateurs finance français étaient peu à l'aise. Il était encore mal aisé d'identifier le « *point d'atterrissage* », terme consacré des négociateurs CCNUCC, parce que les discussions avaient peu avancé sur le fond et compte tenu du climat de forte tension de la nuit précédente.

Mon cher ami Paul Bodnar, le négociateur de la Maison Blanche sur les sujets financiers, un ancien diplomate du département d'Etat avec lequel j'avais noué des liens à la COP17 de Durban en 2011, entre alors en scène, à l'invitation de la Présidence vendredi en fin de matinée. Accompagné de l'exceptionnelle juriste de l'équipe de négociation américaine, Sue Binaz, il nous rejoint Delphine Eyraud et moi pour préparer à quatre dans une petite salle de la délégation française, un terrain d'atterrissage acceptable pour tous sur les points les plus sensibles du paquet finance.

Ce compromis prévoit que *"Les pays développés parties fournissent des ressources financières pour venir en aide aux pays en développement parties aux fins tant de l'atténuation que de l'adaptation dans la continuité de leurs obligations au titre de la Convention"*. Un ajout est fait pour reconnaître et encourager les contributions des pays non annexe I à l'effort financier (*"Les autres Parties sont invitées à fournir ou à continuer de fournir ce type d'appui à titre volontaire"*). Surtout, la Présidence obtient des Américains dans la décision annexée à l'Accord de Paris le maintien des flux financiers climat jusqu'en 2025, selon les mêmes modalités que celles prévues jusqu'en 2020 (*"les pays développés entendent poursuivre leur objectif collectif actuel de mobilisation jusqu'en 2025"*). Puis un accord sur la définition *"avant 2025"* d'un *"nouvel objectif chiffré collectif à partir d'un niveau plancher de 100 milliards de dollars par an"*, avec une base de contributeurs implicitement élargie à cette date.

A l'issue de cette réunion, Paul Bodnar part discuter de ce texte de compromis équilibré avec le groupe de l'Ombrelle et avec les représentants de l'Union Européenne. L'équipe française échange en parallèle avec l'équipe européenne et avec la délégation péruvienne, avec laquelle une grande relation de confiance s'est créée tout au long de l'année et qui lui propose plusieurs amendements utiles qui seront repris dans la version finale.

En début de soirée, Arnaud Buissé de la direction générale du Trésor française et moi nous réunissons autour d'une même table avec Paul Bodnar et Sandea de Wet, la très compétente numéro 2 de la délégation sud-africaine et négociatrice finance du G77, pour tester le compromis identifié sur les points les plus sensibles et trouver la zone d'atterrissage. Après un début de réunion plutôt frais, les parties s'engagent à consulter leurs mandants sur les bases sont esquissées oralement. Le texte est ensuite passé aux Sud-Africains *ad referendum* auprès du G77 et de la Chine.

Tard dans la nuit du vendredi au samedi, je présente les trois articles (9, 10 et 11) dont j'avais la charge et les paragraphes de la décision associée, à Laurent Fabius, Laurence Tubiana et toute l'équipe en charge de la rédaction de l'Accord final. *"This is fantastic. We have an agreement now !"*, conclut Christiana Figueres après sa présentation. Laurent Fabius, surpris positivement également, s'inquiète toutefois de la réaction du G77. De fait, l'Afrique du Sud exprimera, par simple mail, un désaccord le samedi matin, mais trop faiblement pour entraver le chemin vers l'approbation de l'Accord de Paris.

Non sans un dernier moment de forte tension ! Le samedi midi, la dernière version du texte m'est remise, par le plus grand des hasards et alors qu'elle est déjà partie à la reprographie. Par acquis de conscience, je vérifie les parties dont j'ai la charge et constate que de très nombreux paragraphes de la décision associée à l'Accord figurent encore dans une version antérieure, inacceptable par les parties, faisant peser le risque, en cas de diffusion de ce texte, de repartir dans un nouveau round de négociation, alors même que la conférence a déjà pris une journée de retard. Dans l'urgence et sous très forte pression, le texte est corrigé par Delphine Eyraud et moi devant un petit ordinateur avec le secrétariat de l'UNFCCC, alors même que Laurent Fabius et le Président de la République interviennent déjà à la tribune dans la salle principale. Cet épisode fâcheux entraînera un retard d'une bonne heure avant la diffusion du texte final. Plus de peur que de mal, mais quelle poussée d'adrénaline pour toute l'équipe !

Les négociateurs finance sont aussi extrêmement fiers que, dans la dernière version du texte et sur la suggestion heureuse de Paul Watkinson, leur sujet figure dès l'article 2 qui fixe les objectifs de l'Accord. En effet, au même rang que l'atténuation et l'adaptation, *"le présent Accord (...) vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques (...) en : (...) c) Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques."* Pas de plus belle conclusion possible après une année entière d'efforts !

Conclusion : de la vertu d'être offensif

Sans verser dans la téléologie et la réécriture du passé et s'il fallait tirer un enseignement de cette année de négociation sur la finance climat, on pourrait dire que le succès est venu en adoptant une organisation intégrée et une méthode de travail confiante et transparente. Et surtout, en n'étant jamais défensif mais, tout au contraire, en guidant et en surprenant nos partenaires tout au long de l'année.

Toute l'année, la conviction de Laurent Fabius, de Laurence Tubiana et de moi-même était qu'il ne fallait pas "*jouer en défense*" sur la finance climat et qu'il fallait se prémunir du risque d'être mis en accusation de ne pas avoir suffisamment d'ambition pour l'accord. Pour y parer, la France a délibérément et à plusieurs reprises pris les devants. S'il fallait isoler deux moments, le premier serait la publication à Lima du rapport OCDE-CPI sur les flux de financement climat, le second, la version du projet d'accord mise sur la table au Bourget jeudi 10 décembre.

Dans la préparation de la réunion de Lima, tous les pays développés, perçus par le G77 et Chine comme les alliés de la France, étaient sur le mode défensif. Selon eux, il fallait en dire le moins possible, surtout éviter de faire un chiffrage. La France a surpris en prenant le risque d'un rapport indépendant, seul susceptible de mettre la négociation sur des bases saines. Elle ignorait bien entendu le chiffre qui allait sortir de l'évaluation, même si les spécialistes du Trésor étaient confiants qu'il serait convenable et que beaucoup avait déjà été fait les années précédentes pour le financement climat. Le choix de l'OCDE a été important : un organisme indépendant à la fois de la présidence française mais aussi des parties-prenantes les plus observés, comme les Etats-Unis. Ce chiffrage a été contesté - en raison de la méthodologie de comptabilisation et de l'effet de surprise de n'avoir pas consulté les pays en développement sur l'opportunité d'une telle évaluation - mais il était défendable et il a servi de référence. Et les pays en développement ont été positivement surpris que la Présidence française et les pays développés témoignent ainsi d'un niveau de transparence et d'engagement auxquels ils n'avaient pas été habitués les années précédentes et auxquels, à dire vrai, ils avaient peut-être cessé de croire. Ce chiffrage sur la table, les pays en développement ont dû bouger à leur tour.

Dans les derniers jours du Bourget, la France a fait le choix tactique de placer le curseur sur la finance climat loin dans le camp des pays en développement, numériquement les plus importants, symboliquement les plus demandeurs d'un accord ambitieux, rejoints en cela par nombre d'ONG. Ce choix aurait été impossible sans le capital de confiance accumulé tout au long de l'année, renforcé au Bourget par une méthode de négociation claire, ouverte, transparente. Sur la méthode, la France a tenu parole. Sur le fond, elle a fait preuve d'ambition collective sans que quiconque puisse l'accuser de partialité. Et elle a réussi à convaincre.

Annexe 1 : les passages de l'Accord de Paris concernant l'agenda finance

Article 2 de l'Accord de Paris

1. Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en :

a) Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques;

b) Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire;

c) Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

2. Le présent Accord sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents.

Article 9 de l'Accord de Paris

1. Les pays développés parties fournissent des ressources financières pour venir en aide aux pays en développement parties aux fins tant de l'atténuation que de l'adaptation dans la continuité de leurs obligations au titre de la Convention.

2. Les autres Parties sont invitées à fournir ou à continuer de fournir ce type d'appui à titre volontaire.

3. Dans le cadre d'un effort mondial, les pays développés parties devraient continuer de montrer la voie en mobilisant des moyens de financement de l'action climatique provenant d'un large éventail de sources, d'instruments et de filières, compte tenu du rôle notable que jouent les fonds publics, par le biais de diverses actions, notamment en appuyant des stratégies impulsées par les pays et en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement parties.

Cette mobilisation de moyens de financement de l'action climatique devrait représenter une progression par rapport aux efforts antérieurs.

4. La fourniture de ressources financières accrues devrait viser à parvenir à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation, en tenant compte des stratégies impulsées par les pays et des priorités et besoins des pays en développement parties, notamment de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques et dont les capacités sont très insuffisantes comme les pays les moins avancés, et les petits États insulaires en développement, eu égard à la nécessité de prévoir des ressources d'origine publique et sous forme de dons pour l'adaptation.

5. Les pays développés parties communiquent tous les deux ans des informations quantitatives et qualitatives à caractère indicatif ayant trait aux paragraphes 1 et 3 du présent article, selon qu'il convient, notamment, s'ils sont disponibles, les montants prévus des ressources financières publiques à accorder aux pays en développement parties. Les autres Parties qui fournissent des ressources sont invitées à communiquer ces informations tous les deux ans à titre volontaire.

6. Le bilan mondial prévu à l'article 14 prendra en compte les informations pertinentes communiquées par les pays développés parties et/ou les organes créés en vertu de l'Accord sur les efforts liés au financement de l'action climatique.

7. Les pays développés parties communiquent tous les deux ans des informations transparentes et cohérentes sur l'appui fourni aux pays en développement parties et mobilisé par des interventions publiques, conformément aux modalités, procédures et lignes directrices que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties

à l'Accord de Paris adoptera à sa première session, comme il est prévu au paragraphe 13 de l'article 13. Les autres Parties sont invitées à faire de même.

8. Le Mécanisme financier de la Convention, y compris ses entités fonctionnelles, remplit les fonctions de mécanisme financier du présent Accord.

9. Les institutions concourant à l'application du présent Accord, y compris les entités fonctionnelles du Mécanisme financier de la Convention, visent à garantir l'accès effectif aux ressources financières par le biais de procédures d'approbation simplifiées et d'un appui renforcé à la préparation en faveur des pays en développement parties, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, dans le cadre de leurs stratégies et leurs plans nationaux relatifs au climat.

Paragraphe de la Décision associée à l'Accord de Paris

Financement

53. Décide que, dans la mise en œuvre de l'Accord, les ressources financières fournies aux pays en développement devraient renforcer l'application de leurs politiques, stratégies, règlements, plans d'action et mesures de lutte contre les changements climatiques tant en matière d'atténuation que d'adaptation de façon à contribuer à la réalisation de l'objet de l'Accord tel que défini à l'article 2 ;

54. Décide également que, conformément au paragraphe 3 de l'article 9 de l'Accord, les pays développés entendent poursuivre leur objectif collectif actuel de mobilisation jusqu'en 2025 dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente ; avant 2025, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris fixe un nouvel objectif chiffré collectif à partir d'un niveau plancher de 100 milliards de dollars par an, en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement ;

55. Reconnaît l'importance de ressources financières adéquates et prévisibles, y compris des paiements liés à des résultats, s'il y a lieu, aux fins de la mise en œuvre de démarches générales et d'incitations positives visant à réduire les émissions imputables au déboisement et à la dégradation des forêts, du rôle de la conservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers, ainsi que d'autres modes d'action, tels que des démarches communes en matière d'atténuation et d'adaptation pour la gestion intégrale et durable des forêts, tout en réaffirmant l'importance des avantages non liés au carbone qui sont associés à de telles démarches, et en encourageant la coordination de l'appui provenant, entre autres, de sources publiques et privées, bilatérales et multilatérales, telles que le Fonds vert pour le climat et d'autres sources, en application des décisions pertinentes de la Conférence des Parties;

56. Décide d'engager, à sa vingt-deuxième session, un processus visant à recenser les informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord en vue de formuler des recommandations pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session;

57. Décide également de veiller à ce que la communication d'informations conformément au paragraphe 7 de l'article 9 de l'Accord suive les modalités, procédures et lignes directrices visées au paragraphe 96 ci-dessous ;

58. Demande à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de définir des modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées par des interventions publiques conformément au paragraphe 7 de l'article 9 de l'Accord pour examen par la Conférence des Parties à sa vingt-quatrième session (novembre 2018), en vue d'adresser une recommandation pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session;

59. Décide que le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, entités chargées d'assurer le fonctionnement du Mécanisme financier, ainsi que le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques, administrés par le Fonds pour l'environnement mondial, concourent à l'application de l'Accord ;

60. Considère que le Fonds pour l'adaptation peut concourir à l'application de l'Accord, sous réserve des décisions pertinentes de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et de la conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris;

61. Invite la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à examiner la question évoquée au paragraphe 60 ci-dessus et à faire une recommandation à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session;

62. Recommande que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris donne aux entités chargées d'assurer le fonctionnement du Mécanisme financier de la Convention des directives sur les politiques, les priorités en matière de programme et les critères d'admissibilité liés à l'Accord pour transmission par la Conférence des Parties;

63. Décide que les directives à l'intention des entités chargées d'assurer le fonctionnement du Mécanisme financier de la Convention qui figurent dans les décisions pertinentes de la Conférence des Parties, y compris celles arrêtées avant l'adoption de l'Accord, s'appliquent mutatis mutandis ;

64. Décide également que le Comité permanent du financement concourt à l'application de l'Accord conformément à ses fonctions et responsabilités établies dans le cadre de la Conférence des Parties;

65. Demande instamment aux institutions qui concourent à l'application de l'Accord d'améliorer la coordination et la fourniture de ressources à l'appui des stratégies impulsées par les pays grâce à des procédures simplifiées et efficaces de demande et d'approbation et à un appui continu à la planification préalable à l'intention des pays en développement parties, notamment aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, selon qu'il convient.

Annexe 2 : Compte rendu de la réunion sur la finance climat tenue à Lima le 9 octobre 2015

Climate Finance Ministerial Meeting, Lima Oct. 9th Co-Chairs' Conclusions

Alonso Arturo SEGURA VASI, Minister of Economy and Finance, Peru
Michel SAPIN, Minister of Finance and Public Accounts, France

On October 9th, on the occasion of the 2015 Annual Meetings of the World Bank Group and the International Monetary Fund, more than 50 ministers and 20 heads of international financial institutions discussed current progress and perspectives regarding climate finance. The meeting aimed to provide the climate change negotiations with useful insights and momentum, while respecting the UNFCCC as the only legitimate forum for negotiations on climate finance.

Enhanced transparency on the USD 100 billion mobilization

The necessity of meeting the USD 100 billion commitment by 2020 was reaffirmed. The report produced by the OECD at the request of the Peruvian and French governments was regarded as a very useful input to enhance transparency on this important question. Based on the latest available data and methodological developments, the OECD estimated that USD 62 billion had been mobilized in 2014 (and an average of USD 57 billion mobilized for 2013-2014). Participants recognized that building a common understanding on accounting and reporting methods would be important. To go a step further in that collective analytical effort, it is now essential that all stakeholders can reflect upon the content of the OECD report as it raised an interest for further discussions on the methodology and assumptions made. In that regard, this report could usefully inform the ongoing work of the Standing Committee on Finance of the UNFCCC. Finally, the discussion also illustrated the need for the Paris Agreement to substantially strengthen the transparency provisions for reporting climate finance.

Perspectives of increased climate finance by 2020

During the meeting, prominent announcements were made by a number of countries and international institutions. Taken together, these announcements provided encouraging perspectives for the scaling up of climate finance by 2020. Nevertheless, further work is still needed in order to precisely assess to which extent they will contribute to meet the USD 100 billion commitment. The urgent need to raise the levels of public and private finance for adaptation, in particular for the most vulnerable countries, was widely stressed.

Innovative sources of finance, such as the potential revenue from carbon tax or taxation of bunker fuels, were also mentioned.

Several concrete initiatives were welcomed by the participants. In particular the G7 initiative for climate risk insurance and early warning systems, and the Initiative for Renewable Energy in Africa, recently endorsed by the African Union, were highlighted as promising developments. The critical role of the Green Climate Fund in promoting a paradigm-shift towards low-emission and climate-resilient development pathways was also emphasized, along with the need to strengthen it over time.

Transitioning to a low-carbon and climate-resilient development

A massive shift of capital will be required to transition towards a low-carbon and climate-resilient economy, in which the private sector must play a crucial role. The UNSG's assessment of the mobilization taking place among the finance community, in particular since the September 2014 Summit, outlined how the finance community's response to climate change had reached clear inflection points, while also stressing the need to develop appropriate strategies for sustaining and enhancing this trend. The Chairman of the Financial Stability Board emphasized that climate change can jeopardize financial stability, and announced that his institution would elaborate proposals for the G-20 to evaluate how to disclose climate risks.

The discussion highlighted that both developed and developing countries governments have a crucial role in designing policies that encourage the private sector to invest in low-carbon resilient growth. Among others, the importance of carbon pricing, elimination of fossil fuel subsidies, green bonds and clear investment strategies were stressed.

National strategies and international cooperation to support low-carbon and climate-resilient growth.

Many developing countries highlighted their national strategies, evoking in particular their INDCs, and their effort to mobilize domestic resources, access international support, and attract private investments. The profound interlinkages between climate change mitigation and adaptation, poverty reduction and sustainable development in general were clearly highlighted.

In that context, the need for continued international support was also stressed. While support from both developed and developing countries was recognized as important, it was recalled that developed countries should continue taking the lead in these endeavors.

* *
*

Overall, this unprecedented meeting demonstrated a strong involvement of Ministers of Finance of both developed and developing countries in climate finance discussions, and signaled a collective commitment and momentum for further mobilization and transparency of climate finance.

As co-Chairs, we are confident that these positive discussions will contribute to paving the way towards a successful outcome in Paris, and beyond, towards the realization of long-term sustainable development.

* *
*

The Peruvian and French Governments express their warm thanks to the World Bank Group for their logistical support in organizing this meeting.

Annex: financial announcements

The following information is a transcript of the announcements made during the meeting :

- France confirmed that it would, by 2020, increase its annual climate finance effort from €3bn currently to more than €5bn through : (i) €4bn more loans by Agence Française de Développement, of which 50% have climate cobenefits, and (ii) €370million more grants, mainly for adaptation.
- Germany recalled that it aimed at doubling its international climate finance by 2020 compared to 2014;
- World Bank announced that it would, provided support of its Governors, grow climate finance by a third, from 21% to 28% of annual commitments by 2020. If financial capacity maintained at today's level in real terms, this means reaching \$16 bn/year public finance. With the intent to continue to leverage private co-financing at current levels, this would mean an additional \$13 bn/year mobilized private finance.
- United Kingdom recalled that it would double annual climate finance between 2014 and 2020; this will represent £5,8bn over 2016-2021.
- In the context of South-South cooperation, China highlighted that it would make available \$3,1bn through the Climate Cooperation Fund, to support developing countries including capacity-building.
- AsDB announced that it would more than double its annual climate financing, up to \$6bn/year in 2020. \$4bn will be for mitigation, \$2bn for adaptation.
- EBRD indicated that it would increase the share of environment/climate financing from 25% to 40% of annual commitments by 2020; this will provide \$20 bn over the next 5 years, vs \$20bn over the last ten.
- AfDB announced that it would triple its climate financing to reach nearly \$5bn annually by 2020.
- IaDB announced its aim to double the volume of its climate finance by 2020; this would mean increasing from an average of 14% of annual commitments over the last three years to 25-30% average commitment by 2020.
- European Commission announced its intention to more than double climate finance grants from EU budget up to 2020, reaching €2 bn/year on average.
- Sweden announced its intention to nearly double bilateral climate support in 2016 compared to 2015.
- Netherlands announced that it would increase its climate finance effort by €100 million in 2015 (to €440 million) and by € 100 million more in 2016 (to €540 million).
- EIB announced that it would aim to increase from 25% to 35% of annual commitments for climate change.
- Luxembourg reiterated that its climate finance contribution would reach the cumulative amount of €120 million over 2014-2020 period.